



## Primes RENOLUTION

### ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE PERSONNES HANDICAPÉES OU À MOBILITÉ RÉDUITE (I4)

Version du 15/02/2022

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

## 1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Complétez les montants correspondant aux travaux éligibles tels que compris dans la ou les factures.

- Travaux dans un logement privatif :
- Travaux dans les communs du bâtiment :
- Les travaux d'adaptation d'un logement : \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_ €
- L'installation d'équipements spécifiques, directement liés à la nature du handicap du demandeur ou des membres de son ménage : \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_ €
- L'adaptation des sanitaires :
- L'adaptation des voies d'accès, des aires de rotation intérieure, de la largeur des portes : \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_ €

## 2. Renseignements concernant la localisation des travaux

Indiquez le plus précisément possible la localisation des travaux au sein du logement ou du bâtiment (étage et pièce concernée, situation précise dans la pièce, emplacement extérieur de la zone concernée sur la parcelle, etc.) :

.....

.....

.....

.....  
.....

**3. L'entrepreneur·e s'engage à respecter le cahier des prescriptions techniques relatif à l'accessibilité et à l'adaptation des logements sociaux pour personnes handicapées ou à mobilité réduite**

Fait le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

À \_\_\_\_\_

Signature et cachet